



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
-------------------	--	---------------------

1. Intitulé du projet

el nets Construction d'un bâtiment agricole CA atelier charcuterie ?

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
14	- construction d'un bâtiment agricole (atelier charcuterie) surface 49 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un bâtiment agricole (atelier charcuterie) dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur.

4.2 Objectifs du projet

Installation d'un jeune agriculteur en filière porcine AOP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Construction d'un bâtiment
- réalisation d'un ferrage
- réalisation d'un système d'assainissement particulier.

L'ensemble des travaux sera réalisé sur six mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra la production de charcuterie fermière en Appellation d'Origine Protégée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- permis de construire
- attestation de conformité pour projet d'assainissement non collectif
- Déclaration de forage

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- surface plancher	49 m ²
- Forage (profondeur; prélèvement annuel)	40m; < 1000m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

lieu-dit BARONCIA
RD 157 A
20113 Olmeto

Coordonnées géographiques¹

Long. 08° 51' 25" E Lat. 41° 42' 46" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

espace agricole

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	olmeto.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olmeto.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

X

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

X

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

X

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

X

dans une zone de répartition des eaux ?

X

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

X

dans un site inscrit ou classé ?

X

Espace remarquable, massif boisé en rive nord du Golf de Valinco (2A39).

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui

Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

X

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

X

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	réalisation d'un forage en massif granitique - Le prélèvement annuel sera inférieur à 1000 m ³ /an - L'impact sur le réseau hydrogéologique local sera inexistant De fait l'impact sur la faune et la flore environnante sera négligeable.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

49 m² sur une surface de 49 000 m² (4,9 ha)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	?
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	<input type="checkbox"/>	l'ensemble des rejets hydrauliques sont traités via le projet d'assainissement à savoir - (fosse septique).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X	Tout les déchets sont collectés par la société équaticense.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la faible ampleur du projet, une étude d'impact ne me semble pas nécessaire. De plus l'espace remarquable n'est entré en vigueur, que depuis la mise en place du PADUC.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Etude de perméabilité et de filière d'assainissement. - attestation de conformité projet d'assainissement non collectif. - Déclaration de pose - attestation de conformité de pose - Plans d'aménagement du projet déposés au titre du permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

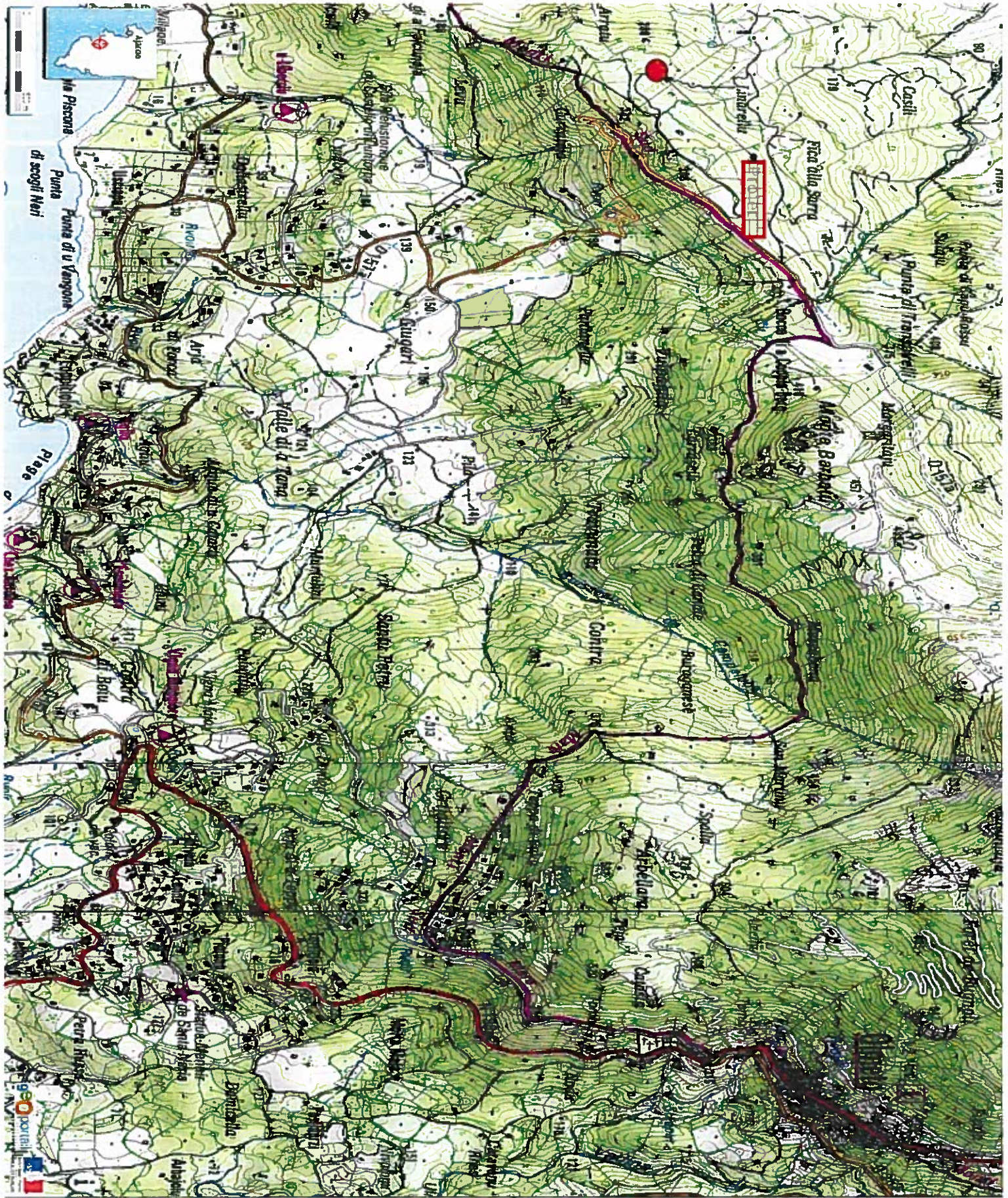
Sartène

le,

07 septembre 2016

Signature



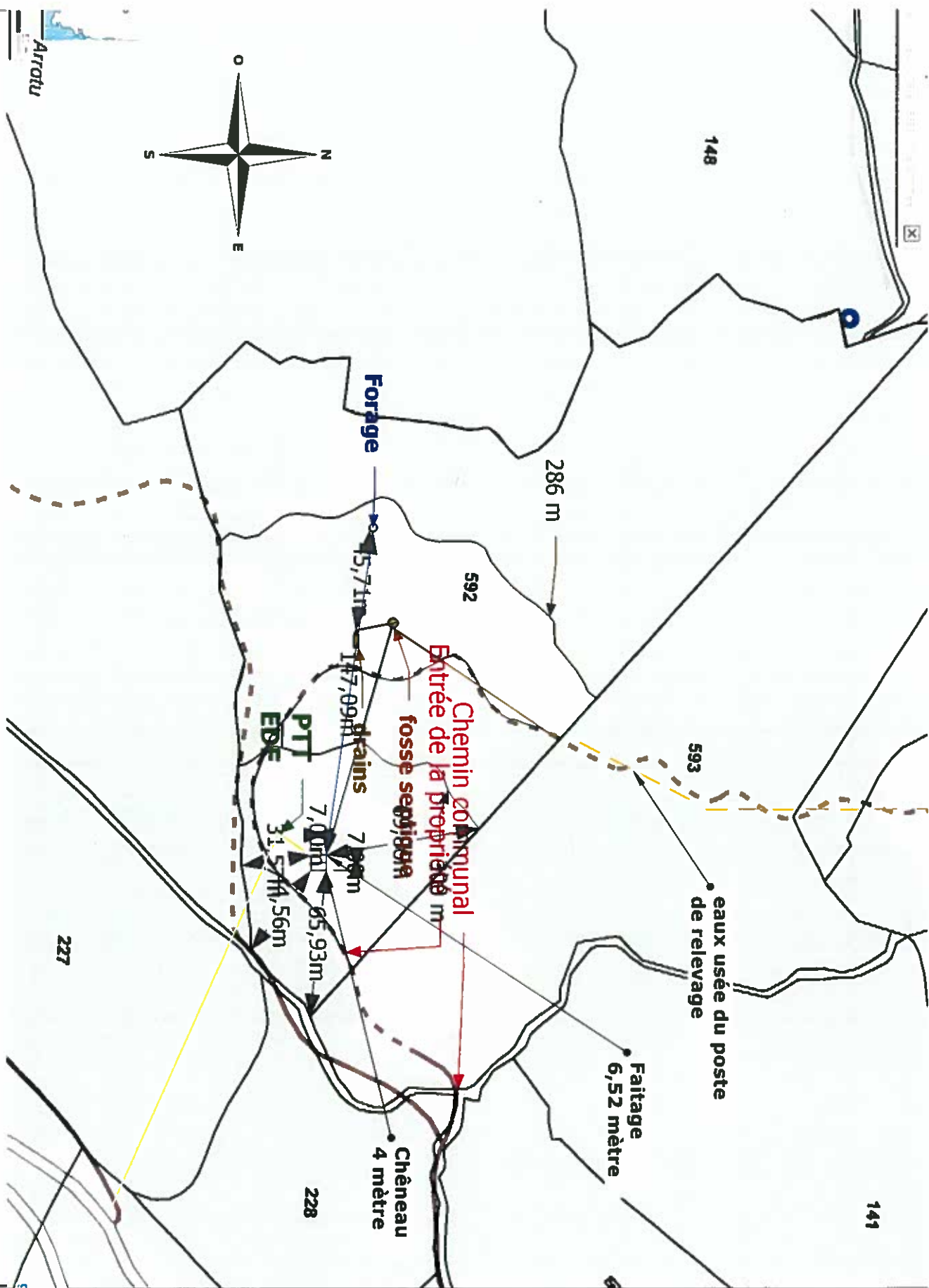


Plan d'Amenagement

Plan de situation
PC 01 Ech. 1/14706

Construction d'un batiment Agricole, Atelier
charcutier
Lieu dit Baroncia RD 157 A
20113 Olmeto

Mr et Mme SANTONI
15 cours du général de Gaulle
20100 Sartène

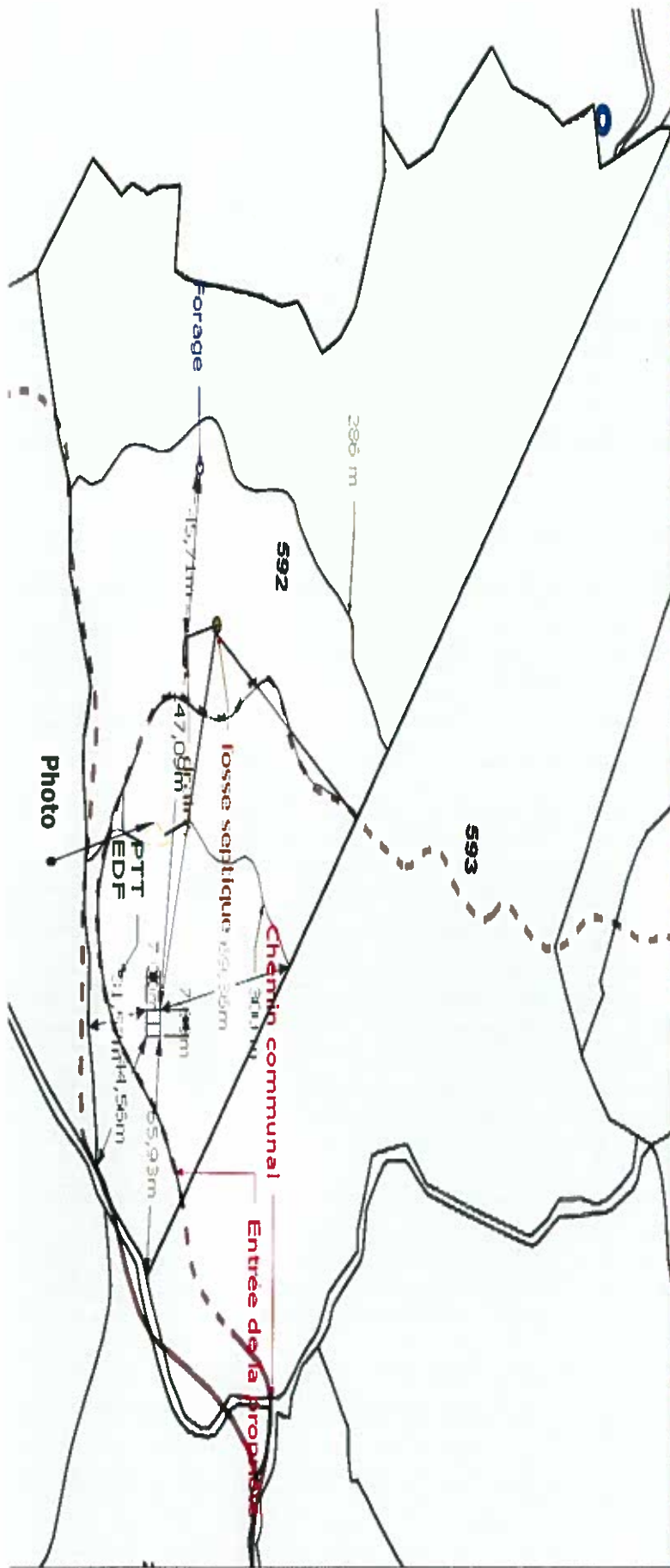


Plan d'Aménagement

PC 02 Plan de Masse
Ech . 1/2400

Construction d'un Batiment Agricole,
atelier charcutier
Lieu dit Baroncia RD 157 A
20113 Olmeto

Mr SANTONI
15 cours du général de Gaulle
20100 Sartène



Plan d'Amenagement

Construction d'un Batiment Agricole,
 atelier charcutier
 Lieu dit Baroncia RD 157 A
 20113 Olmeto

PC 08 Paysage Loingtain
 Ech . sans

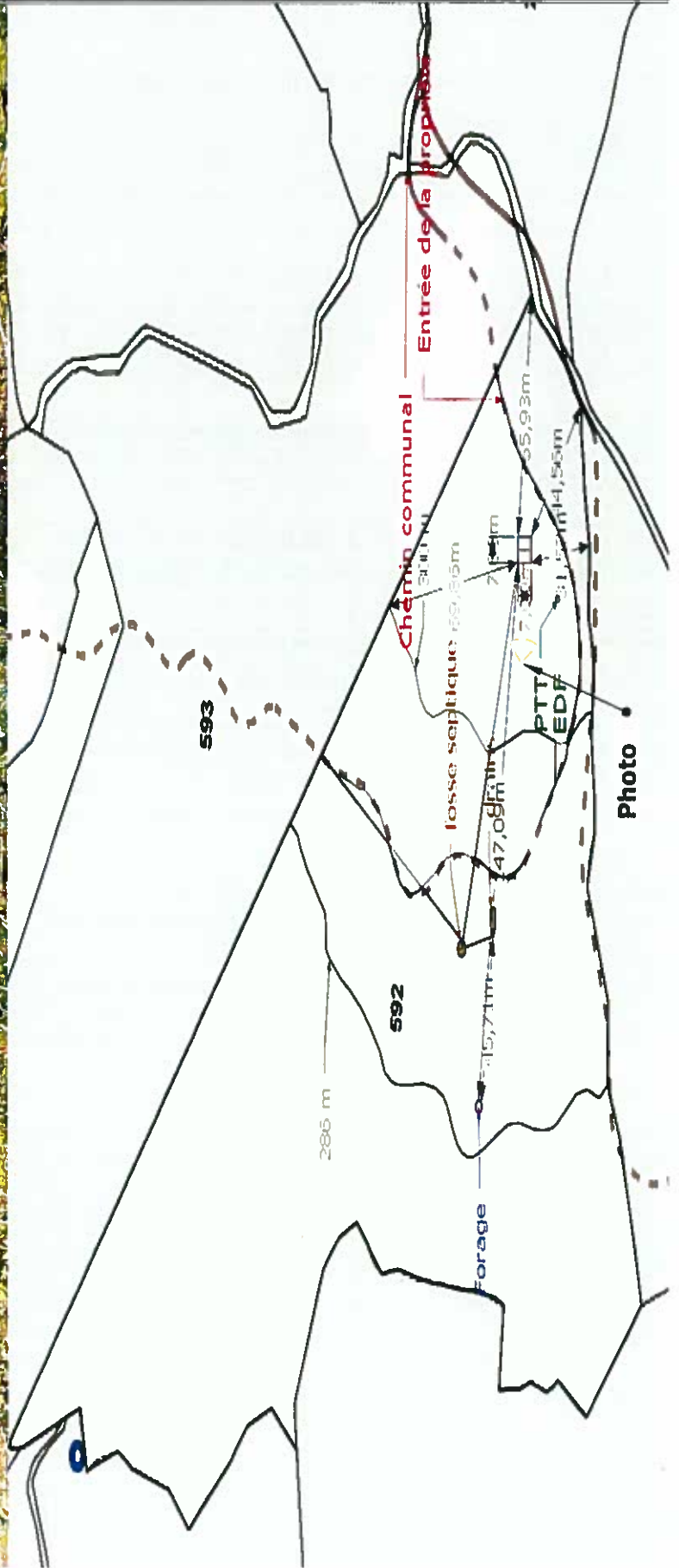
Mr SANTONI
 15 cours du général de Gaulle
 20100 Sartène

Construction d'un Batiment Agricole,
atelier charcutier
Lieu dit Barancia RD 157 A
20113 Olmeto

Mr SANTONI
15 cours du général de Gaulle
20100 Sartène

Plan d'Aménagement

PC 07 Paysage proche
Ech . sans



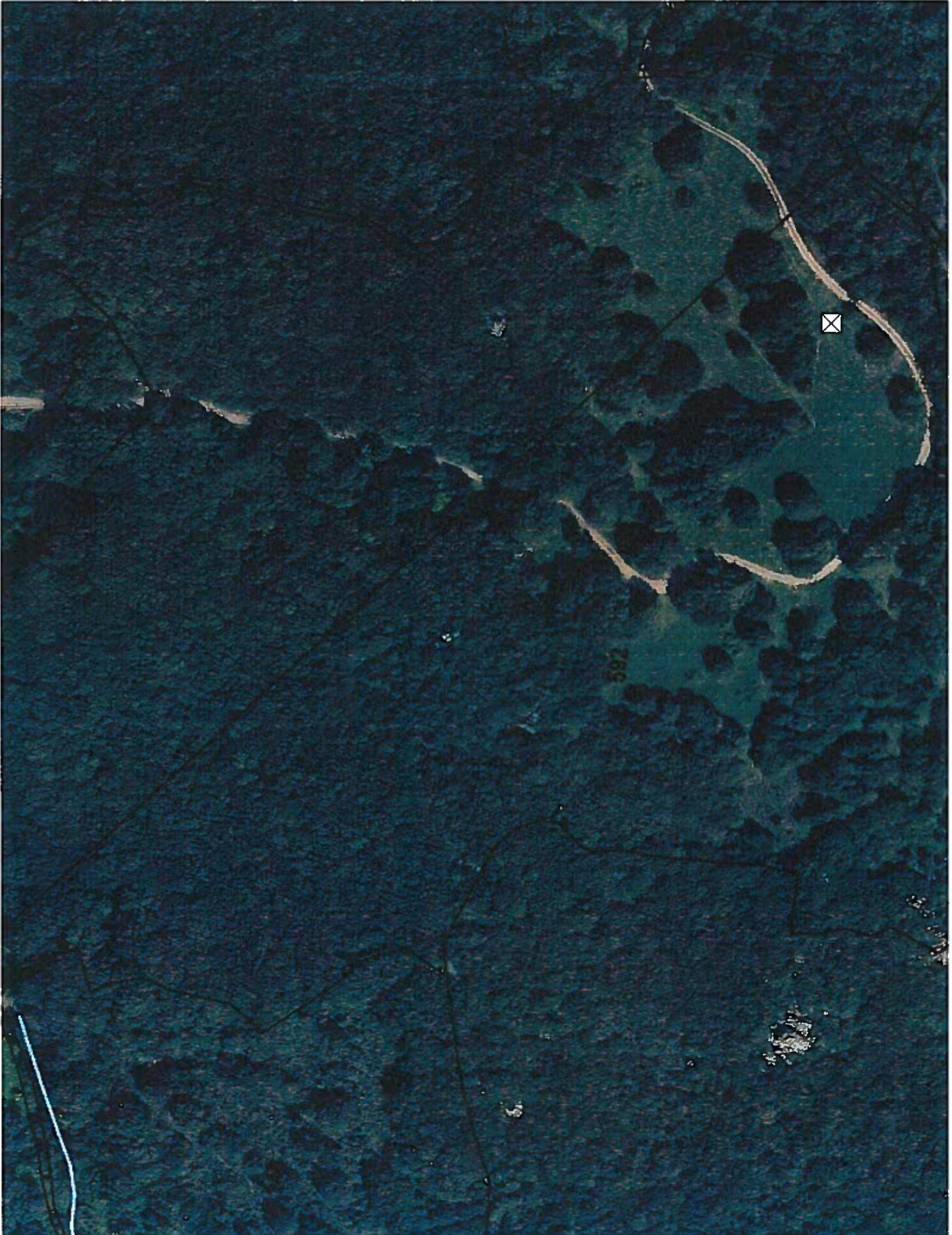
VE AERIENNE

éch. 1/5000

MR SANTONI

PAUL-FRANCOIS

lieu dit Barancia RD 157 A 20113 OLMETO





ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE FORAGE DE M. PAUL FRANÇOIS SANTONI

Le forage à réaliser, sur la parcelle F 592, se fera en massif granitique.

Les failles en massif KARSTIQUE sont relativement profondes et les quantités d'eau prélevée peu importante.

Les premières arrivées d'eau ne se faisant qu'à partir d'une cinquantaine de mètres, le prélèvement annuel sera inférieur à 1000 M³/An.

L'impact sur le réseau hydrogéologique local sera inexistant.

De fait l'impact sur la faune et la flore environnante sera négligeable.

La présente attestation est faite pour servir et valoir ce que de droit

**Le mardi 6 septembre 2016
À Eccica-Suarella**

exp per mail
à DDTM.
le 03.08.16

Communauté de Communes Du Sartonais Valinco

PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ATTESTATION DE CONFORMITE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-8, L.2224-9, L.2224-10 et L.2224-12;
Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2 et L.1331-1 à L.1331-11-1;
Vu le Code de l'Environnement, notamment son article R.214;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article R.111-3;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R431-16c, L.421-2 et 421-3;
Vu la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
Vu l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5;
Vu la norme DTU N°64-1 d'août 1998, relative à la réalisation des dispositifs;
Vu la demande formulée par Mr Santoni Paul Francois, en date du 3 aout 2016, pour l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif sur la propriété sise au lieu-dit Baroncia sur la commune de Olmeto cadastrée sous le(s) numéro(s) F 592

Vu l'étude de sol et définition de filière relative au projet;
Vu le plan de masse présentant le dispositif envisagé;

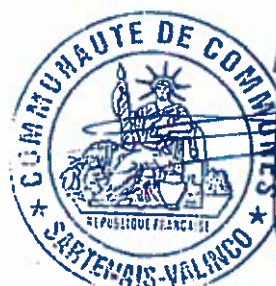
ATTESTE

Que le projet d'assainissement non collectif est conforme

En foi de quoi la présente attestation est établie

Fait à Propriano, le 3 aout 2016

Le Président
Jean Pajanacci





Santoni Paul-François

Commune d'Olimeto

Parcelle 592, section F

ETUDE DE PERMEABILITE ET DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT

PROJET D'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE



Par Christophe ERPELDING

Consultant en Environnement et en Assainissement

Titulaire d'un D.E.S.S Gestion des Ecosystèmes Méditerranéens et Littoraux

Maitrise et Licence de Géologie/Biologie

BP 5476 20504 AJACCIO CEDEX 5

Ajaccio le 18/11/15

SOMMAIRE

1. LE PROJET	3
2. MOYENS MIS EN ŒUVRE	3
3. MESURES ET RESULTATS.....	3
Présentation du site	3
Types de sol	4
Mesures de perméabilité	5
4. INTERPRETATION.....	5
Ka = 45 mm/h	5
5. CHOIX DE LA FILIERE ET DIMENSIONNEMENT	6
6. LOCALISATION DE L'ASSAINISSEMENT	7
RESUME	16
ADRESSE PROJET :	16

1. LE PROJET

L'étude de perméabilité et de filière d'assainissement réalisée concerne la parcelle 592, section F, située sur la commune d'Olmeto, en Corse du Sud (cf. Figure 3). Cette parcelle recevra via un poste de relevage en sortie de prétraitement, le système d'épandage du projet réalisé sur la parcelle 145F :

- Une habitation individuelle comprenant quatre pièces principales (trois chambres et un séjour) soit 4 Equivalents Habitants.
- Un atelier de fabrication de charcuterie dont la consommation journalière en période d'activité est estimée à 600 litres par jour soit 4 Equivalents Habitants.

Au total le projet représente donc une capacité de 8 Equivalents Habitants

Cette étude permettra de déterminer l'aptitude du sol de la parcelle 592 à accueillir une filière d'assainissement autonome. Nous dimensionnerons également la filière de traitement de l'ensemble du projet.

2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'étude de perméabilité et de filière d'assainissement a été effectuée le 22/10/15. Lors de cette étude, trois mesures de perméabilité du terrain ont été effectués.

Les sondages destinés aux mesures de perméabilité ont été effectués au moyen d'une tarière de 15 cm de diamètre. La profondeur des trous est au minimum de 60 cm pour atteindre le niveau prévu pour l'épandage.

La cellule de régulation est placée dans le trou. La phase de saturation du sol est réalisée ensuite. Enfin, les tests de percolation sont effectués à l'aide d'un infiltromètre et d'un chronomètre.

3. MESURES ET RESULTATS

Présentation du site

La parcelle présente une pente supérieure à 5 % au niveau de la zone étudiée. Il n'existe pas de forage d'alimentation en eau potable à moins de 35 mètres de la zone d'étude. Il n'existe pas de cours d'eau à moins de 35 mètres de la zone d'étude.

Types de sol

Lors de la visite du site, trois sondages ont été effectués (cf. Figure 5).

L'épaisseur de sol meuble au niveau de la zone étudiée est au moins supérieure à 1,20 mètre.



Figure 1 : Zone d'étude

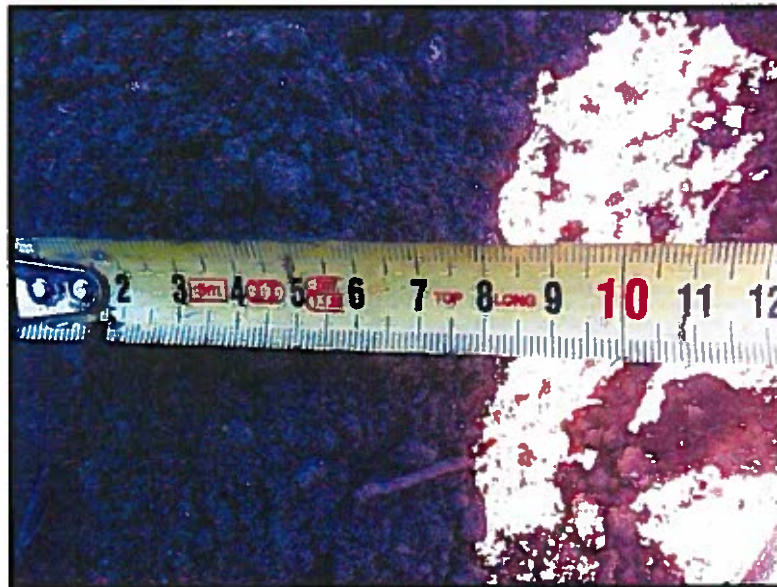


Figure 2 : Photographie du sol, sondage n°1

Sondages n°1 à n°3 (cf. Figure 2): Le sol est meuble et peu compact et révèle une terre végétale sur 3 cm de profondeur. Puis, il est caractérisé par un sable moyen à fin brun. La proportion de graviers granitiques est moyenne.

Mesures de perméabilité

Après saturation du sol, trois mesures de perméabilité sont effectuées. (cf. Figure 5).

Après 10 minutes, le volume moyen d'eau infiltré (V_i) sur la zone prévue pour l'assainissement est de 0,666 litre.

La valeur de perméabilité apparente (K_a) obtenue qui représente le volume infiltré, dans l'unité de temps mesurée, à travers une surface « mouillée » est :

$$K_a = 45 \text{ mm/h}$$

Cette valeur indique un sol sablo-limoneux moyennement perméable (D.T.U XP 64.1).

Méthode de calcul de (K_a) disponible en annexe.

Tableau 1: volumes infiltrés en ml, points d'études 1 à 3

Temps (mn)	Sondage 1	Sondage 2	Sondage 3
5		500	
10	900	1000	100

4. INTERPRETATION

En conclusion, le sol est favorable à la fonction épuratoire et les épaisseurs de sol sont suffisantes pour assurer une bonne épuration et une diffusion correcte des effluents épurés.

Cependant, en raison de l'importante variabilité observée au cours des mesures et de la présence de couches argileuses (révélées par le sondage n°3), nous appliquerons un coefficient de sécurité de 30 % lors du dimensionnement de la surface des tranchées d'épandage.

Le terrain présente une pente supérieure à 10 %, cela implique la réalisation de terrasses pour accueillir les tranchées d'épandage (cf. Figure 6), elles seront aménagées selon ces critères :

- Il est conseillé de réaliser des pentes de trois mètres de hauteur et de deux mètres de longueur entre chaque terrasse (il est important de maintenir ce rapport). Il est aussi

possible de limiter les terrasses par de murs de soutien en banché. Dans ce cas, la dernière tranchée de drain sera située à au moins 1,50 mètre du mur.

- Sur une même terrasse, une distance minimale de 1,50 mètre entre chaque tranchée sera respectée.

5. CHOIX DE LA FILIERE ET DIMENSIONNEMENT

Le projet devra prévoir une filière composée :

- Soit une fosse septique toutes eaux suivie d'un décolloïdeur vertical, d'un poste de relevage puis d'un réseau d'épandage à faible profondeur type tranchées d'épandage. (cf. Figure 7: schéma d'une installation d'assainissement type).
- Soit une station d'épuration domestique agréée, d'un poste de relevage suivie d'un réseau d'épandage à faible profondeur type tranchées d'épandage.
- Soit une station d'épuration domestique agréée, d'un poste de relevage suivie d'un réseau d'irrigation souterraine.

Le Prétraitement

Nous allons dimensionner la filière assainissement sur la base du projet : une habitation comprenant quatre pièces principales dont trois chambres et un atelier de fabrication de charcuterie. Nous dimensionnerons une filière composée d'un système de prétraitement et d'une fosse toutes eaux pour l'atelier et d'une fosse septique toutes eaux pour l'habitation.

Un système de dégrillage devra être prévu à la sortie de l'atelier afin de piéger les éléments les plus grossiers. Un séparateur à graisse correctement dimensionné sera placé en aval du dégrilleur. Enfin, si nécessaire, un traitement adapté sera mis en place pour traiter les eaux de lavage chargées en détergent. Ce traitement sera dimensionné et étudié par un professionnel à la demande du pétitionnaire.

Le volume minimal de chaque fosse toutes eaux devra être de 3 m³ (D.T.U 64.1).

Le système d'assainissement comprendra donc deux fosses septiques toutes eaux d'au moins 3 m³ située à moins de 10 mètres de l'habitation (D.T.U 64.1).

Dans le cas où la fosse se situe à plus de 10 mètres de l'habitation, il sera préconisé de placer un bac à graisse de 500 litres à moins de deux mètres du bâtiment. La conduite d'amenée des eaux usées aura une pente comprise entre 2 et 4 %.

Le Traitement

Le pétitionnaire souhaite réaliser une seule zone d'épandage commune aux deux bâtiments.

Nous considérons que le projet à une capacité de huit Equivalents Habitants. Cela représente 1200 litres par jour sur la base de 150 litres par personne et par jour.

Selon l'abaque du CTGREF (« L'épandage des eaux usées domestiques - Etude préalable de l'aptitude des sols - Règles de dimensionnement des installations », SEPT 1980), la surface d'épandage nécessaire sera de 37 m² si nous envisageons des tranchées.

Après avoir appliqué le coefficient de sécurité de 30 %, nous obtenons la valeur de 48 m² environ.

Cela représente donc 48 mètres linéaires de tranchées d'épandage de 1 mètre de largeur.

L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains situés dans les zones d'épandages souterrain du sol naturel.

6. LOCALISATION DE L'ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement sera localisé, conformément au plan de masse (cf. Figure 5), sur le site étudié à au moins 3 mètres des arbres et 6 mètres des limites de la propriété. Dans le cas où un forage d'alimentation en eau potable serait créé, il devra être situé à plus de 35 mètres des tranchées d'épandage.

Les installations seront conformes au DTU XP 64.1 de 2013, pour leur mise en œuvre (cf. annexe)

Christophe ERPELDING

Consultant en Environnement et en Assainissement

FIGURES

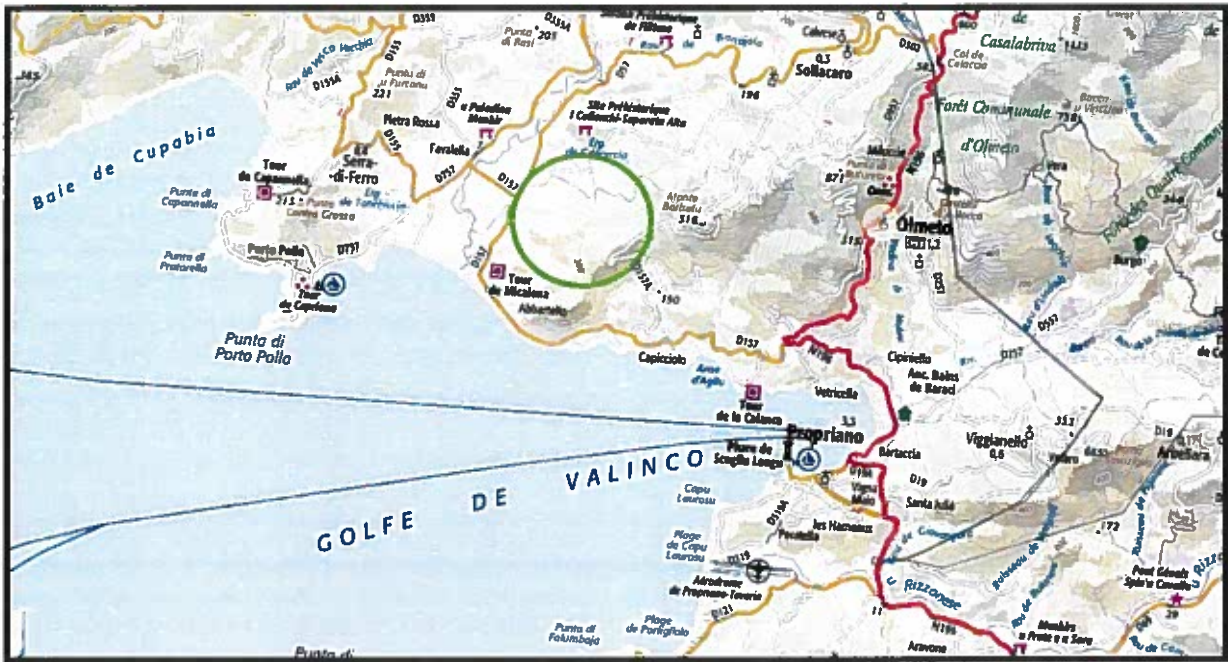


Figure 3 : Extrait de plan de situation

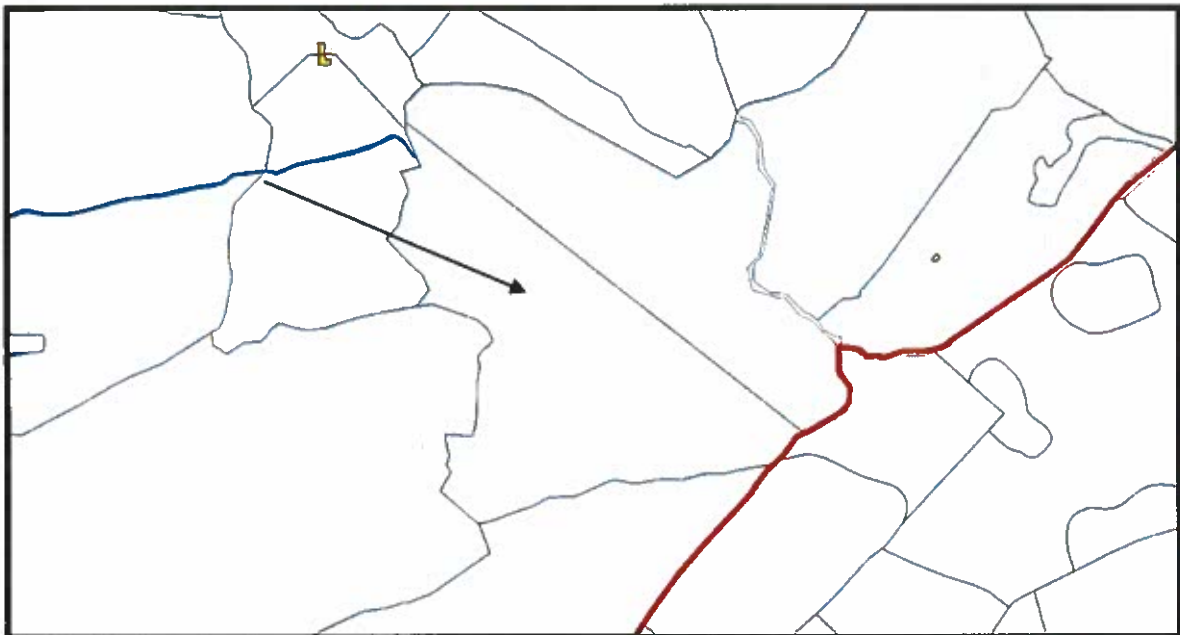


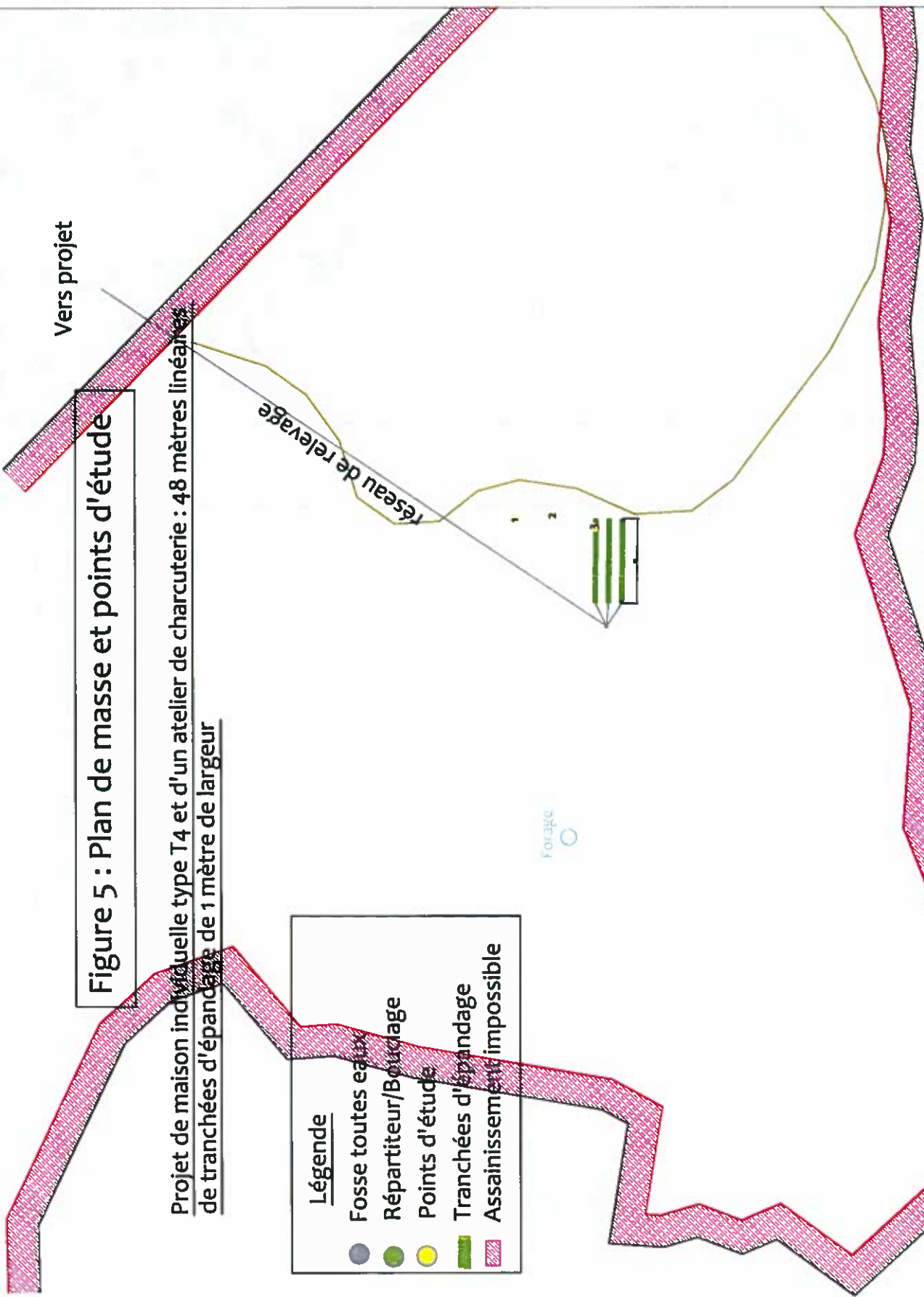
Figure 4 : Extrait de plan cadastral

Figure 5 : Plan de masse et points d'étude

Projet de maison individuelle type T4 et d'un atelier de charcuterie : 48 mètres linéaires de tranchées d'épandage de 1 mètre de largeur

Légende

- Fosse toutes eaux
- Répartiteur/Bouclage
- Points d'étude
- ▬ Tranchées d'épandage
- ▨ Assainissement impossible



DATE : 21/12/15	éché. : 1500
Santoni Paul François Commune d'Olimeto	
Parcelles 592, section F	

Figure 6 : Tranchées d'épandage sur terrasses, coupe type

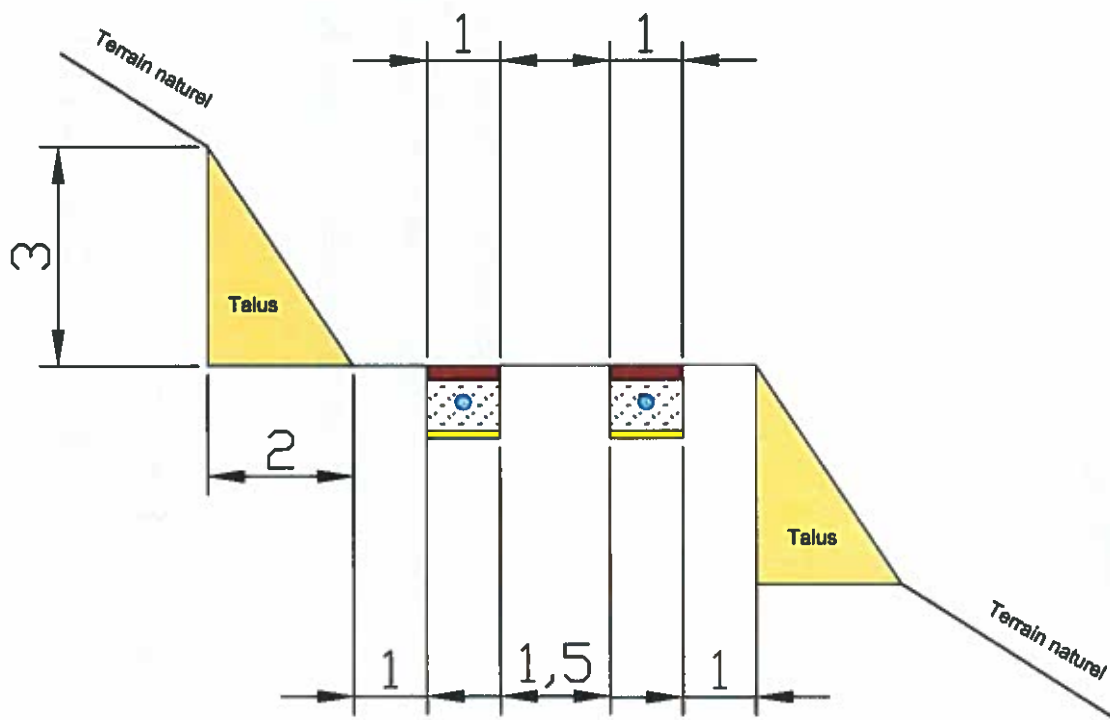


Schéma d'une installation d'assainissement avec tranchées d'épandage à faible profondeur

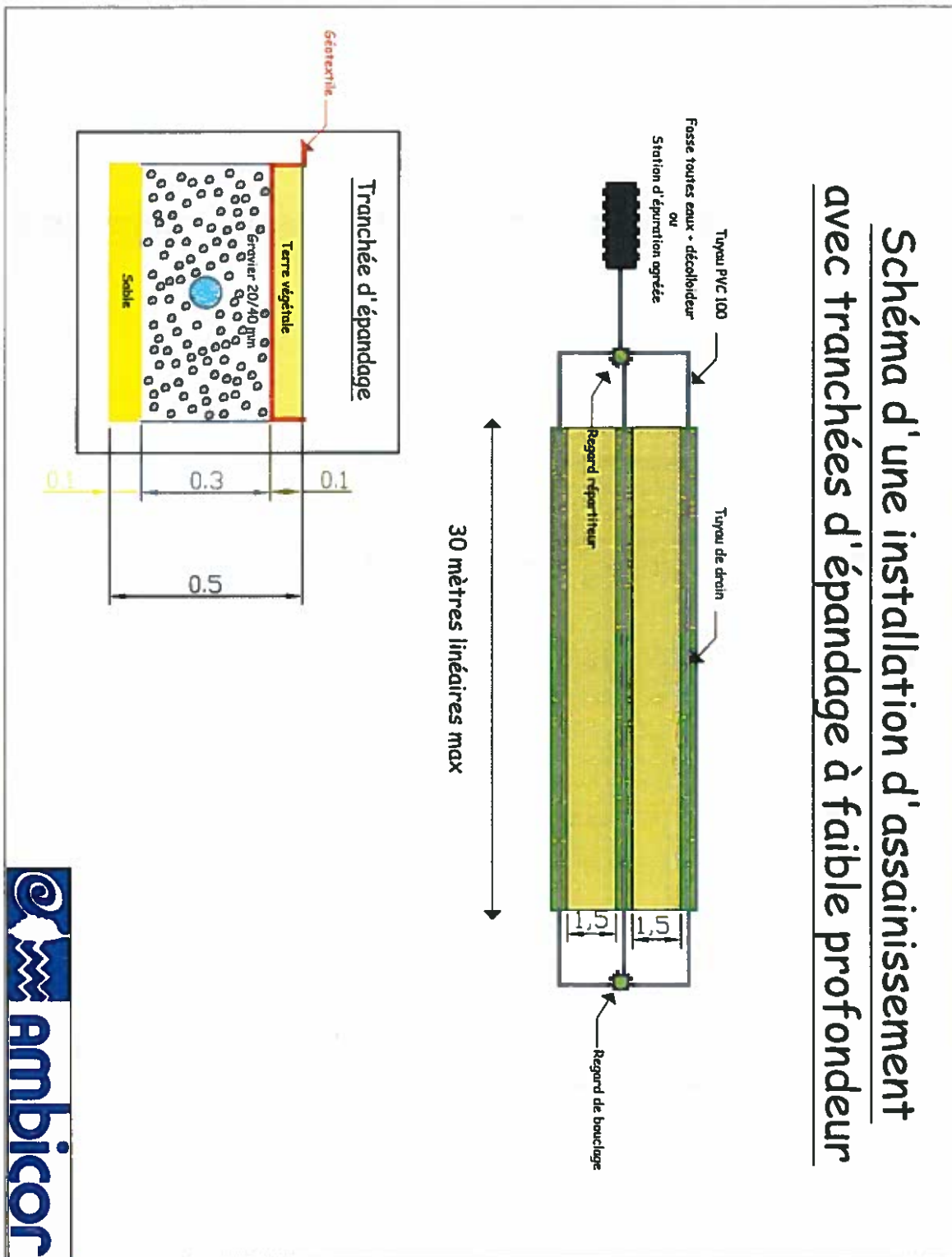


Figure 7: schéma d'une installation d'assainissement type

ANNEXES

RAPPELS

Une installation d'assainissement sur un terrain nécessite de respecter certaines contraintes citées dans le DTU 64.1 et qui sont rappelées ci-dessous :

- Ne pas réaliser un puit ou captage d'eau potable à moins de 35 mètres de la verticale de la zone d'épandage.
- Ne pas réaliser une habitation à moins de 5 mètres.
- Ne pas planter ou maintenir des arbres à moins de 3 mètres de la limite de la zone d'épandage.
- Ne pas réaliser des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (camions, voitures, engins agricoles, etc.) que ce soit au-dessus des dispositifs de prétraitement ou de traitement.
- Ne pas réaliser de cultures.
- Ne pas stocker de charges lourdes.
- Le revêtement superficiel du dispositif de traitement doit être perméable à l'eau et à l'air. En particulier tout revêtement bitumé ou bétonné est proscrit.
- Maintenir un accès à l'installation pour la venue d'une société spécialisée dans les vidanges d'installation d'assainissement.

CALCUL DE Ka

Nous avons :

Surface latérale + surface du fond : $(\pi \times 150 \times 150) + (\pi \times 150^2 / 4) = 88357 \text{ mm}^2$

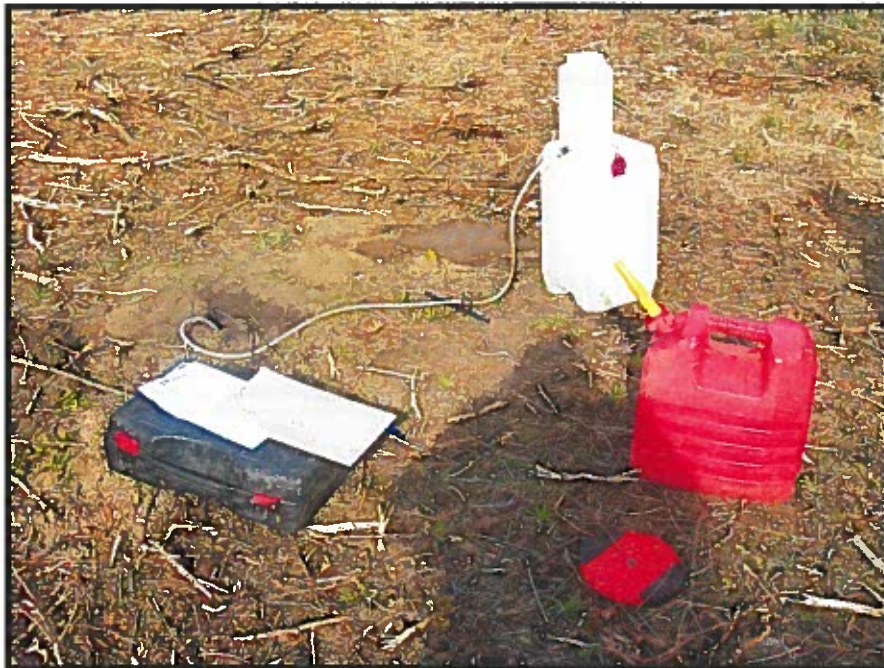
Nous avons alors : $K \text{ (mm/h)} = \text{Vol. d'eau percolé en 10 min (en mm}^3) \times 6 / 88357$

Soit : $K = 6,79 \times 10^{-5} \times \text{Vol. d'eau percolé (en mm}^3)$, i.e.

$K \text{ (mm/h)} = 6,79 \times 10^{-2} \times \text{Vol. d'eau percolé (en millilitres)}$.

K permet de dimensionner les dispositifs d'assainissement à l'aide d'abaques (volume d'eau admissible par mètres carré pour l'épandage).

TESTS DE PERCOLATION



RESUME

Adresse projet :

Parcelle 592 section F – Olmeto

Projet :

Une habitation comprenant quatre pièces principales dont trois chambres ; un atelier de fabrication de charcuterie (4 EH).

Total : 8 Equivalents Habitants.

Perméabilité :

K = 45 mm/h

Dimensionnement assainissement :

L'atelier sera équipé d'un dégrilleur, d'un séparateur à graisse et éventuellement d'un traitement complémentaire pour les eaux chargées en détergent. Le volume minimal de chaque fosse toutes eaux devra être de 3 m³ (D.T.U 64.1).

Nous conseillons la réalisation de 48 mètres linéaires de tranchées d'épandage de 1 mètre de largeur pour un projet estimé à 8 EH.

Localisation :

Le système d'assainissement sera localisé, conformément au plan de masse sur le site étudié à au moins 3 mètres des arbres et 6 mètres des limites de la propriété. Dans le cas où un forage d'alimentation en eau potable serait créé, il devra être situé à plus de 35 mètres des tranchées d'épandage.

Conclusion/Observations :

Parcelle favorable à la réalisation d'un assainissement autonome.